



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2022, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6

Absence non motivée :

Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3

Absence motivée :

Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5

Sont également présents :

Madame VALÉRIE GILLE, Directrice générale, greffière trésorière

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 156 du Code municipal du Québec stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins deux jours avant le jour fixé de la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Valérie Gille a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le 14 décembre 2022, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public pour l'annonce de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2023 et du plan triennal des immobilisations a été affiché le 7 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE,

QUE la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 19h07.

2022-12-27 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation transmis le 14 décembre 2022 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de l'exercice financier 2023
4. Adoption du Programme

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022.

2022-12-228 ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT les dispositions contenues dans le Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prévoit un équilibre budgétaire au niveau des revenus et des dépenses le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

VENTILATION DES REVENUS PAR SOURCE	2022	2023
Taxes foncières (valeur foncière, spéciales, services)	1 330 169 \$	1 438 381 \$
Compensations tenant lieu de taxes	35 025 \$	35 150 \$
Services rendus	181 347 \$	163 760 \$
Impositions de droits	17 500 \$	13 850 \$
Intérêts	36 500 \$	16 500 \$
Transferts conditionnels et inconditionnels	896 687 \$	837 499 \$
Autres revenus	900 \$	900 \$
Total	2 498 128 \$	2 506 040 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023
Administration générale	502 781 \$	536 032 \$
Sécurité publique	169 268 \$	189 177 \$
Transport	475 137 \$	491 319 \$
Hygiène du milieu	347 067 \$	377 335 \$
Santé et bien être	1 461 \$	1 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	166 460 \$	169 268 \$
Loisirs et culture	177 504 \$	206 011 \$
Frais de financement	215 170 \$	217 482 \$
Total	2 054 848 \$	2 188 124 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	2022	2023
Remboursement fonds de roulement	21 805 \$	31 321 \$
Remboursement de la dette long terme	380 900 \$	379 400 \$
Activités d'investissement	62 075 \$	63 184 \$
Affectation déficit	- 21 500 \$	- 155 988 \$
Total	443 280 \$	317 917 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le budget de l'année financière 2023 soit accepté tel que présenté ci-dessus et que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents afférents.

2022-12-229 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter chaque année le plan triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois années financières

subséquentes (PTI) suivant l'article 953.1 du Code municipal du Québec ;

ANNÉE 2023	Investissement	Subventions	Part Longue-Rive
Branchement égouts Bâtiment des loisirs	15 000 \$	-	15 000 \$
Branchement égouts kiosque touristique	5 890 \$	-	5 890 \$
Aménagement parc rue Côté	223 740 \$	212 540 \$	11 200 \$
Aménagement escalier kiosque touristique	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Éclairage stationnement 316 rue Principale	1 000 \$		1 000 \$
Réfection ponceaux rue Boisvert	9 500 \$	8 000 \$	1 500 \$
Débroussaillage chemin de colonisation	1 500 \$	-	1 500 \$
Amélioration marais salées	70 000 \$	70 000\$	-
Total	36 630 \$	295 540 \$	41 090 \$

ANNÉE 2024	Investissement	Subventions	Part Longue-Rive
Illumination passerelle piétonnière	20 000 \$	-	20 000 \$
Réfection ponceaux rue Boisvert	8 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Rue Côté et rue du Fleuve - Plans et devis	420 000 \$	336 000 \$	84 000 \$
Aménagement panneaux entrée du village	20 000 \$	15 000 \$	5 000 \$
Débroussaillage rue Boisevert	9 836 \$	-	9 836 \$
Chemin Lac des cèdres	20 000 \$	5 000 \$	15 000 \$
Grange Sault-au-mouton	15 000 \$	-	15 000 \$
Chalet Pointe à Boisvert	10 000\$	-	10 000 \$
Total	522 836 \$	360 000 \$	162 836 \$

ANNÉE 2025	Investissement	Subventions	Part Longue-Rive
Rue Côté et rue du Fleuve	2 000 000 \$	1 600 000\$	400 000 \$
Rue de l'Éperlan	5 000 \$	4 000 \$	1 000 \$
Débroussaillage chemin lac des Cèdres	14 666 \$	-	14 666 \$
Grange Sault-au-mouton	15 000 \$	-	15 000 \$
Chalet Pointe à Boisvert	10 000 \$	-	10 000 \$
Total	2 044 666 \$	1 604 000 \$	440 666 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Sièges #6

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Programme triennal des dépenses en immobilisation 2023-2024-2025 soit et est, par les présentes, adopté tel que présenté.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents afférents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h12 , M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h18.

2022-12-230 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal déclare la séance terminée à 19h19.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 1

Donald Perron, maire

Valérie Gille, directrice générale greffière-trésorière